



DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

MEMBRES DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Marc AYRAULT

Premier ministre

I - Responsabilités exercées en sus des fonctions ministérielles

- fonctions électorales ;
- autres responsabilités (par exemple, dans le secteur associatif)

- Maire de Nantes

- Président de la communauté urbaine de Nantes

Je démissionnerai prochainement de mon mandat de maire de Nantes et de Président de Nantes Métropole. En conséquence, je n'assurerai plus les fonctions de Président des organismes au sein desquels j'avais été désigné à ce titre.

II - Instruments financiers actuellement détenus par le membre du Gouvernement

Les parts ou actions d'organismes de placement collectif (SICAV, FCP) ne sont pas à déclarer, sauf si elles se rapportent à un secteur d'activité particulier, précisément défini.

Une participation ne doit être déclarée que si elle est supérieure à 5 000 euros ou à 5 % du capital de la structure concernée.

Structure (société, établissement, organisme)	Type d'investissement
NEANT	

La gestion de ces instruments financiers est confiée, pendant la durée des fonctions ministérielles, à un intermédiaire agréé.

V – Responsabilités et activités antérieures du membre du Gouvernement durant les trois dernières années précédant la nomination dans les fonctions ministérielles actuelles

- responsabilités publiques ;
- fonctions électives ;
- activité(s) professionnelle(s) ;
- autres responsabilités (secteur associatif ; participation aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société...).

- Député de Loire-Atlantique, réélu en juin 2007
- Maire de Nantes
- Président de la communauté urbaine de Nantes
- Président du groupe Socialiste, Radical et Citoyen de l'Assemblée nationale
- Président du conseil d'administration de la SAMOA
- Président d'organismes municipaux et intercommunaux en qualité de maire de Nantes ou de Président de Nantes Métropole

VI – Autres intérêts, notamment familiaux, que le membre du Gouvernement estime souhaitable de signaler.

NEANT

Je soussigné Jean-Marc AYRAULT:

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;
- m'engage, en cas d'évolution de ma situation personnelle ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à modifier la présente déclaration ;
- ai pris connaissance que cette déclaration sera rendue publique sur le site Internet du Gouvernement, à l'exception des informations indiquées aux rubriques III et IV.

Fait le 31 mai 2012

Signature : Jean-Marc AYRAULT